



Un temps à ne pas mettre un·e migrant·e dehors !

mercredi 12 septembre 2018, par [Bariaud](#)

INTERNATIONAL

UN TEMPS À NE PAS METTRE UN·E MIGRANT·E DEHORS !

Enfants migrants maintenus en cage et séparés de leurs parents à la frontière mexicaine sur ordre de Trump, sort réservé au navire de sauvetage Aquarius et à sa « cargaison » de rescapé·es hagards, accord sur la question migratoire passé lors du dernier Conseil européen du 28 juin, projet de réforme du code CESEDA : il ne fait pas bon être migrant·e en cet été 2018.

Et c'est particulièrement vrai en France où on laisse délibérément pourrir la situation dans des campements de fortune, par exemple à Paris, pour faire de l'étranger·e une personne rebutante, sale, malade et dangereuse tout en tenant un discours officiel dédaigneux sur la submersion ou sur le « benchmarking ».

Pour ne prendre qu'un exemple, qui touche directement notre champ d'action fédéral, on peut s'inquiéter des graves atteintes au droit d'asile et plus généralement aux conditions de traitement des étranger·es dans le projet de loi gouvernemental déjà très abouti de réforme du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (dit CESEDA). Ce dernier a encore été durci par les amendements proposés au Sénat après des débats houleux.

La durée de la « rétention administrative » (pour ne pas dire de l'enfermement) qui était déjà de 45 jours sera portée à 90 jours, alors même qu'on sait très bien que dans les faits, au bout de 15 jours, on ne procède plus au renvoi de la personne étrangère. C'est en réalité une façon d'utiliser la rétention comme une prison visant à sanctionner à titre préventif.

Les possibilités de recours et d'aide juridique en cas de rétention ou de notification d'OQTF (obligation de Quitter le Territoire Français) sont restreintes en termes de conditions et de délais, et à la maltraitance des demandeur·ses d'asile se ajoute une nouvelle couche, celle de la sanction systématique, à l'égard de celles et ceux qui cherchent la protection de la France.

Face à ce qui n'est pas, comme on voudrait nous le faire croire, une crise migratoire mais bien une crise de la solidarité et de l'accueil, la FRC - CGT continuera à défendre ses valeurs partout où elle est présente, et notamment en apportant son soutien aux jeunes scolarisés sans parents et à leurs familles (c'est notre engagement au sein du Réseau Éducation Sans Frontières).

Nous faisons aussi le constat que la question des jeunes isolé·es étranger·es et du traitement qui leur est réservé devient particulièrement dramatique. Nos organisations respectives interviennent régulièrement et à tous les niveaux, auprès des autorités concernées, pour que cela change.

C'est aussi le sens de notre engagement dans le collectif J'JES Justice pour les Jeunes Isolé·es Étranger·es (JJJES) qui regroupe de nombreuses organisations syndicales, politiques et associatives, afin d'informer et d'agir pour qu'enfin les lignes bougent, en faisant vivre nos valeurs de fraternité et d'humanité.

19

La Libre N° 108 - 18/09/2018



Enfants migrants maintenus en cage et séparés de leurs parents à la frontière mexicaine sur ordre de Trump, sort réservé au navire de sauvetage Aquarius et à sa « cargaison » de rescapé·es hagards, accord sur la question migratoire passé lors du dernier Conseil européen du 28 juin, projet de réforme du code CESEDA : il ne fait pas bon être migrant·e en cet été 2018.

Et c'est particulièrement vrai en France où on laisse délibérément pourrir la situation dans des campements de fortune, par exemple à Paris, pour faire de l'étranger·e une personne rebutante, sale, malade et dangereuse tout en tenant un discours officiel dédaigneux sur la submersion ou sur le « benchmarking ».

Pour ne prendre qu'un exemple, qui touche directement notre champ d'action fédéral, on peut s'inquiéter des graves atteintes au droit d'asile et plus généralement aux conditions de traitement des étranger·es dans le projet de loi gouvernemental déjà très abouti de réforme du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (dit CESEDA). Ce dernier a encore été durci par les amendements proposés au Sénat après des débats houleux.

La durée de la « rétention administrative » (pour ne pas dire de l'enfermement) qui était déjà de 45 jours

sera portée à 90 jours, alors même qu'on sait très bien que dans les faits, au bout de 15 jours, on ne procède plus au renvoi de la personne étrangère. C'est en réalité une façon d'utiliser la rétention comme une prison visant à sanctionner à titre préventif.

Les possibilités de recours et d'aide juridique en cas de rétention ou de notification d'OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) sont restreintes en termes de conditions et de délais, et à la maltraitance des demandeur·ses d'asile on ajoute une nouvelle couche, celle de la suspicion systématique, à l'égard de celles et ceux qui cherchent la protection de la France.

Face à ce qui n'est pas, comme on voudrait nous le faire croire, une crise migratoire mais bien une crise de la solidarité et de l'accueil, la FERC - CGT continuera à défendre ses valeurs partout où elle est présente, et notamment en apportant son soutien aux jeunes scolarisés sans papiers et à leurs familles (c'est notre engagement au sein du Réseau Éducation Sans Frontières).

Nous faisons aussi le constat que la question des Jeunes Isolé·es Etranger·es et du traitement qui leur est réservé devient particulièrement dramatique. Nos organisations respectives interviennent régulièrement et à tous les niveaux, auprès des autorités concernées, pour que cela change.

C'est aussi le sens de notre engagement dans le collectif JU-JIES (Justice pour les Jeunes Isolé·es Étrangers) qui regroupe de nombreuses organisations syndicales, politiques et associatives, afin d'informer et d'agir pour qu'enfin les lignes bougent, en faisant vivre nos valeurs de fraternité et d'humanisme.